



Association
«Quatre Vaulx - Les Mouettes»

PROJET ASSOCIATIF

2017-2021



L'association 4 Vaulx Les Mouettes

L'Association 4 Vaulx les Mouettes à Saint Cast Le Guildo a été créée en 1967 sous la dénomination Association les Mouettes ¹.

Son projet est porté par des administrateurs bénévoles, engagés et militants qui associent les autres parties prenantes de l'Association - personnes accueillies, familles, professionnels, partenaires, organismes de contrôle - à la réflexion et à la mise en œuvre des orientations.

L'Association exerce ses activités au bénéfice d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Elle gère des établissements et services répartis sur plusieurs communes de l'est du département des Côtes d'Armor, principalement sur le territoire de santé n°6 ².

La diversité de publics accueillis et de structures est le résultat d'un long processus de développement engagé antérieurement et depuis la création de l'Association.

L'objectif est immuable, s'adapter aux besoins des personnes, innover, inventer pour leur bien-être et leur épanouissement.

Rien
100 vous
depuis 50 ans

¹ L'Association a pris la dénomination actuelle - Association 4 Vaulx Les Mouettes - en 2001

² En application de la loi HPST promulguée en juillet 2009, la région Bretagne est divisée en 8 territoires de santé. Le Territoire de santé 6 couvre la zone géographique Saint Malo – Dinan située à la fois sur les départements à l'est des Côtes d'Armor et le nord-ouest de l'Ille et Vilaine.

Son parcours

Le parcours de l'Association 4 Vaulx les Mouettes est marqué par l'engagement fort de personnes de conviction, l'innovation, l'adaptation et la solidarité de ses membres.

L'engagement de personnes de conviction
L'origine de L'Association « 4 Vaulx – Les Mouettes », remonte aux années 1912. Dès cette époque le préfet et un médecin, le docteur Chambrin, Maire de Plancoët et Conseiller Général³ se mobilisent pour lancer un projet d'une école dite de perfectionnement. Leur objectif, l'ouvrir à des enfants souvent pauvres et orphelins et pour certains en incapacité d'intégrer les écoles ordinaires. Ce projet, particulièrement précurseur à une période où l'école obligatoire pour tous peine à être appliquée, attendra cependant la fin de la première guerre mondiale pour voir le jour. Il est porté et mis en œuvre par la Congrégation de la Divine Providence dont la Maison Mère⁴ est située à Crèhen et plus particulièrement par Mère Madeleine, principale cheville ouvrière de tous les projets et innovations qui suivront.

En 1919, les religieuses ouvrent une première classe dans les locaux de la Maison Mère.

En 1935, elle est transférée à Dinan et complétée par de nouvelles classes pour former « l'École de Rééducation de Dinan⁵ ». Les religieuses formées en Belgique à l'enseignement spécial font fonctionner l'école connue et reconnue pour son action novatrice.

En 1936, une section spécialisée pour les enfants dits non scolarisables est ouverte. Ces enfants de tous âges sont aidés individuellement et accompagnés de jour comme de nuit. Très vite cette section appelée « Garderie La Providence » devient trop petite pour satisfaire les demandes. Appuyée par un médecin, le Docteur Godard, Mère Madeleine, décide de chercher un lieu qui permettra à la fois

d'agrandir la section « Garderie La Providence » et aussi d'offrir un lieu de vacances aux autres enfants de l'École de Rééducation.

Pour ce faire, en 1950, la Congrégation acquiert la propriété d'un prêtre sur laquelle existent des bâtiments d'une ancienne colonie de vacances. Cette propriété se situe au bord de la plage de Quatre Vaulx à Saint Cast le Guildo, siège actuel de l'Association 4 Vaulx Les Mouettes. Elle peut être acquise grâce à l'avance consentie par les parents sur le prix payé pour la pension des enfants de la « Garderie La Providence ». Cette maison fonctionne au départ comme annexe de celle de Dinan et à titre expérimental. Elle est dirigée par Mère Madeleine qui vient régulièrement sur place.

En 1953, la structure est autorisée par le Préfet sous la dénomination de Centre d'Adaptation Psychomotrice et de Reclassement Social et devient ainsi un établissement médico-social.

Dès 1961, le centre est agrandi. On compte alors 250 enfants à Dinan et 115 à Saint Cast le Guildo.

En 1967, pour faire face aux évolutions socio-économiques et réglementaires, les sœurs décident de passer le relais et de créer une association afin de poursuivre le développement de l'œuvre.

Elles sollicitent alors des parents d'enfants et des personnes portant depuis toujours un intérêt à leur projet, des habitants de Saint Cast et des environs vont, de façon désintéressée, donner de leur temps et mettre leurs compétences au service de l'Association Les Mouettes créée le 23 juillet 1967 pour gérer

le Centre de Saint Cast.

Une autre association est créée à la suite pour gérer l'Ecole de rééducation qui deviendra l'actuel IME Les Vallées à Dinan.

En 1968, le Centre de Saint Cast le Guildo devient véritablement autonome avec une direction distincte de l'Ecole de rééducation de Dinan. Une religieuse, Sœur Yvette Bodin, est nommée à ce poste.

En 1975, le premier directeur laïc, Jean-Yves Béchu, est nommé directeur du Centre d'Adaptation Psychomotrice dit CAPM qui accueille 50 enfants et jeunes de moins de 20 ans.

Avec le Conseil d'Administration il engage l'évolution du Centre.

Durant cette période, publication de quelques grands textes clés :

Décret n°56284 et des annexes 24 en 1956, fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés pour enfants inadaptés.

Loi du 23 novembre 1957 posant le principe légal du travail protégé et instituant d'une part la dénomination des « Centres d'Aide par le Travail » et d'autre part, la reconnaissance de « Travailleur Handicapé ».

15 mars 66, signature de la Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées.

1967, le diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES) est officiellement institué par un décret.

Lois du 30 juin 1975, lois relatives pour l'une, à l'action sociale et médico-sociale et pour l'autre, à la situation des personnes handicapées.

L'adaptation permanente et l'innovation

Au début des années 1980, certains jeunes atteignent l'âge de fin de scolarité ou d'accueil dans la section de préapprentissage du CAPM. Tous ne sont pas en capacité de travailler en milieu ordinaire et se retrouvent sans solution. En effet, aucune structure adaptée de type CAT⁶ n'existe sur le territoire. Afin de permettre à ces jeunes en situation de handicap de s'insérer dans la vie sociale par le travail, les membres de l'Association mettent en commun leurs compétences et leur énergie au service de la réalisation du projet de création d'un CAT.

En juillet 1985, le CAT 4 Vaulx-Jardin ouvre ses portes, permettant ainsi l'intégration professionnelle de 60 adultes en situation de handicap. D'abord implanté sur le site du CAPM, il est transféré en 1989 sur la commune de Corseul au lieu dit « Coëtffinet ».

La structure va s'engager avec les travailleurs handicapés dans un projet d'envergure particulièrement novateur. Jacques Mazé, ingénieur à 4 Vaulx-Jardin met en effet au point et développe un process unique de valorisation des algues par compostage qui lui vaut notamment une position d'expert auprès du groupe scientifique européen sur la valorisation des algues. Suite à de nombreux travaux de recherche, des collaborations sont engagées avec des organismes techniques tels que l'ADEME⁷ ou le CNRS-IFREMER⁸, et font l'objet de publications scientifiques internationales. Ce savoir-faire aboutit à la création d'une filière de fabrication de compost, terreaux, paillage. D'autres savoir-faire en maraîchage biologique, jardinage et entretien d'espaces verts, vente des produits (légumes, compost, terreaux) sont dans le même temps développés.

Parallèlement, en 1985, afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap en dehors du temps de travail sont créés :

- Un service de tutelles visant à mettre en œuvre des mesures judiciaires destinées à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts⁹

- Un Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social. Au départ, dispersé sur plusieurs sites, le centre d'hébergement est regroupé à Plancoët en 2001.

En 1987, l'Association reçoit le prix de l'innovation sociale de la Fondation du Crédit Coopératif qui récompense des initiatives originales et exemplaires, à forte plus-value économique, sociale, culturelle, technologique mises en œuvre par les organismes régionaux de l'économie sociale (associations, entreprises coopératives, mutuelles, ...).

Les années 1990 seront des années de spécialisation du CAPM et de diversification avec la création de nouveaux établissements et services.

Le CAPM est alors composé uniquement d'un IME comprenant une section d'éducation et d'enseignement spécialisé, une section d'initiation et de première formation professionnelle, d'une section pour jeunes avec handicaps associés.

L'objectif étant de toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes accueillies et de leurs familles, un nouveau service et un nouvel établissement sont créés :

En 1991, le SESSAD, Service d'Education Spécialisé de Soins A Domicile, est mis en place à Lamballe permettant à des enfants en situation de handicap de vivre près de leurs parents et d'être scolarisés sur leur territoire de vie.

³ Le Docteur Chambrin est par ailleurs le premier à s'intéresser aux propriétés de l'eau de source de Plancoët, il obtient en 1928 sa reconnaissance comme eau minérale naturelle.

⁴ Dans une Congrégation religieuse catholique, la Maison Mère désigne le lieu originel de la Congrégation.

⁵ L'école de Rééducation de Dinan deviendra des années plus tard l'Institut Médico Educatif les Vallées

⁶ CAT : Centre d'Aide par le Travail ces CAT prennent la dénomination d'ESAT Etablissement et Service D'aide par le Travail

Afin de venir en aide aux familles d'enfants en situation de handicap lourd, une section d'accueil pour enfants et adolescents polyhandicapés est ouverte (SEAPH).

En 1995, les enfants et adolescents de cette section sont accueillis dans des locaux neufs. L'agrément ne sera officialisé qu'en 1999 au moment de la restructuration globale du CAPM. Cette fois encore l'Association a fait preuve d'audace.

Pour les adultes, un nouvel établissement est créé.

Certaines personnes en situation de handicap ne peuvent pas ou plus travailler, même en milieu protégé. Une expérience d'accompagnement spécifique est menée par l'Association dans une maison appartenant à la Congrégation. Des activités adaptées aux capacités des personnes sont notamment proposées.

En janvier 1992, grâce à la mobilisation des familles, des administrateurs, des bénévoles, des instances politiques, l'Association réussit à pérenniser l'expérimentation. Un foyer de vie pouvant accueillir 21 résidents : 17 en hébergement permanent, 4 en accueil de jour ouvre ses portes à Créhen au lieu-dit « Le Vaugourieux ». Les locaux sont ceux d'une ferme restaurée, propriété de la Congrégation de la Divine Providence.

Dans le même temps, la Direction Générale de l'Association est autorisée par décision ministérielle en décembre 1991, mais sans financement supplémentaire.

Le directeur du CAPM est nommé Directeur

Général par le Conseil d'Administration.

L'Association dispose ainsi d'un siège bien distinct des établissements. Il est composé au départ de trois professionnels, un Directeur Général, un Directeur Général Adjoint et un comptable.

Situé au départ dans les locaux du CAPM il est transféré en 1996 dans des locaux distincts.

Toujours en 1991, l'Association se lance dans une activité qu'elle connaît peu, la formation et l'insertion professionnelle.

L'objectif est de développer, dans la ferme de Montafillan acquise par l'Association, des formations qualifiantes dans le domaine de la culture légumière et de l'élevage de porcs biologiques. Là encore, ce projet fait suite à une expérimentation menée depuis 1991 sur le site et sous l'impulsion du CAT 4 Vaulx jardin. L'objectif initial était de permettre à des travailleurs handicapés de se former sur deux ans au métier d'ouvrier maraîcher en agrobiologie avec passage d'un CAP.

Cette nouvelle aventure, faite entre autres de soutien, s'avère être un fiasco financier et l'activité est stoppée en 1998. La ferme est vendue.

A la suite, une crise institutionnelle et financière grave ébranle l'Association. Elle se solde entre autres fin 1998 par le licenciement du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, la démission de l'ensemble du Conseil d'administration.

² ADEME Agence de Développement de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie

³ CNRS : Centre national de Recherche Scientifique, IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

⁴ Ce service de tutelles est transféré en 2008 à l'Association de Protection des Majeurs 22 (APM22).

La capacité à se mobiliser pour surmonter les difficultés

Très vite un nouveau Conseil d'Administration se constitue sous l'impulsion de la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence de Créhen. Sœur Elodie Maitrallain devient Présidente, Nicole Debray est élue Vice-Présidente. Elle deviendra Présidente trois ans plus tard.

Henri BREHINIER, Directeur du CAPM, est nommé au poste de Directeur Général.

Malgré les difficultés, en dépit de la confiance entamée entre l'Association et l'ensemble des parties prenantes, les administrateurs avec la Direction Générale et les directeurs des établissements se mobilisent pour surmonter la crise et garder le cap : poursuivre l'action afin de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement digne favorisant leur

épanouissement.

Les instances politiques de l'Association se renforcent, se réunissent au moins une fois par mois et dès 2001 de nouveaux projets voient le jour :

L'Association change d'appellation et prend la dénomination actuelle Association 4 Vaulx Les Mouettes
Un premier projet associatif est formalisé à la suite.

Le 30 juillet 2001, le nouveau Centre d'hébergement et d'accompagnement social est ouvert à Plancoët

En 2002, l'Association ouvre un Service d'Accueil de Travail Adapté afin de répondre aux besoins de travailleurs nécessitant l'aménagement de leur temps de travail du fait de leur âge, de leurs problèmes de santé ou de la diminution de leurs

capacités ou de leur intérêt au travail. Ce dispositif permet aux personnes concernées de partager leur temps entre travail et activités variées stimulantes et valorisantes. Cela permet aussi de préparer les personnes les plus âgées au temps de la retraite.

En 2005, un nouveau foyer de vie, Le val Quiloury est ouvert à Plénée Jugon.

En 2008, l'Association participe à la création et au fonctionnement du Collectif Handicap 22.

En 2009, Le SAVS, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, est officialisé après plusieurs années de fonctionnement sans reconnaissance administrative et financière. Ce service est destiné à des personnes qui après un temps d'hébergement au foyer d'hébergement sont en capacité de vivre en autonomie à l'extérieur avec l'appui régulier de professionnels.

En 2010, la réhabilitation et l'agrandissement de l'IME du CAPM sont enfin finalisés

Durant cette période, publication de quelques grands textes clés :

Loi du 2 janvier 2002 qui rappelle notamment l'obligation du respect des droits des usagers dans les structures sociales et médico-sociales et institue des outils obligatoires afin de garantir l'exercice de ces droits.

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées, donne une définition du handicap et permet des avancées sur les thèmes de l'accueil des personnes handicapées, le droit à compensation, les ressources, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité, la citoyenneté et la participation à la vie sociale. Enfin cette loi voit la transformation de l'appellation des CAT qui deviennent ESAT, Etablissement et service d'aide par le travail.

Loi du 21 juillet 2009 dite loi HPST, Hôpital Patient Santé et Territoire. Cette loi réunit le secteur sanitaire et médico-social et crée notamment les ARS, Agence Régionales de Santé dont une des missions est de réguler l'offre de santé sur une région et de répartir la dotation budgétaire régionale pour la partie soin des structures sanitaires et médico-sociales. Les ESAT bien que n'ayant pas de dotation pour les soins entrent malgré cela dans le champ de compétence de l'ARS.

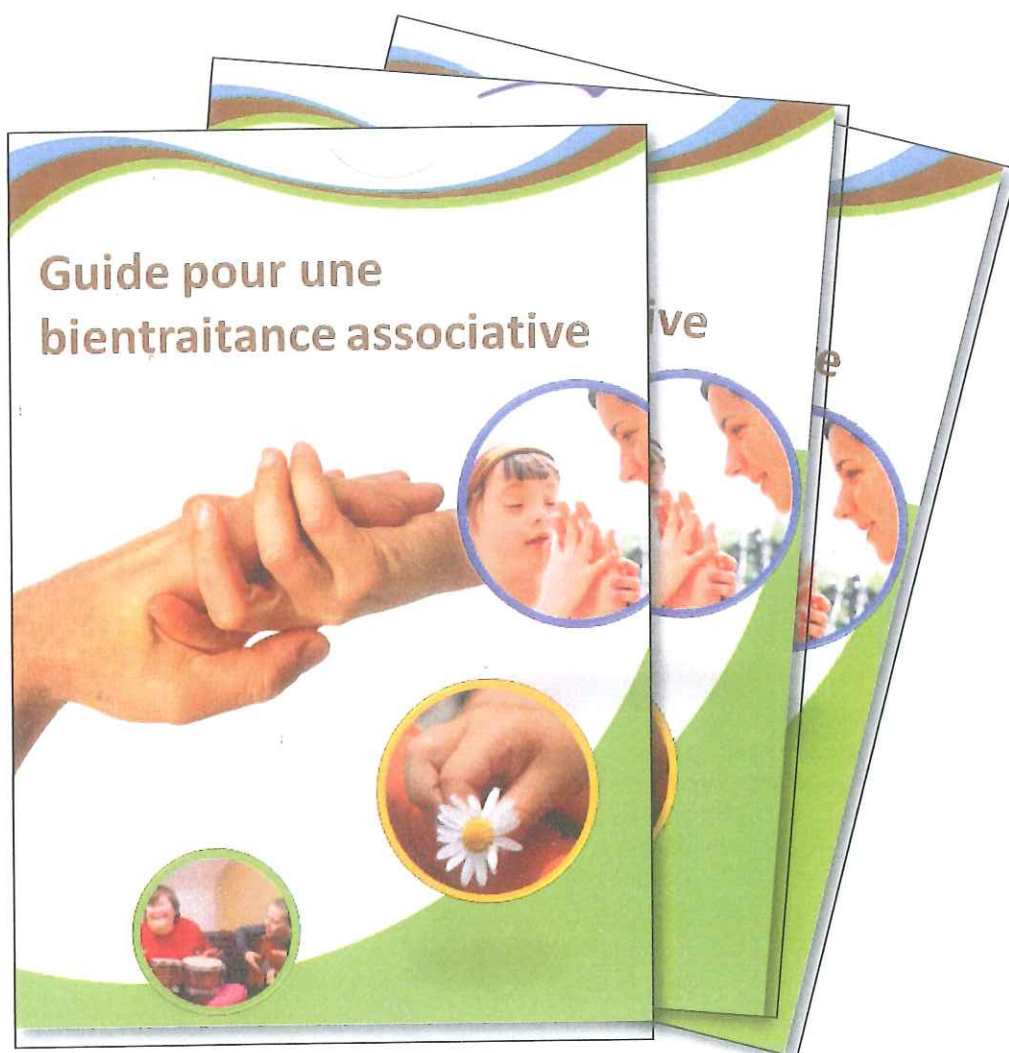
après une dizaine d'années de négociation et de travaux.

En **2011**, à la suite du départ à la retraite du Directeur Général, un Directeur Général venant de l'extérieur de l'Association, Lionel Bruneau, est recruté.

La même année, une nouvelle Présidente, Sylvie Greverath, est élue par le Conseil d'Administration.

En **2013**, le Directeur Général et la Présidente initient une réflexion sur la bientraitance avec les administrateurs. Cela aboutit à l'élaboration d'un guide de bientraitance associative à destination des salariés afin de leur apporter soutien et conseil dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Plus globalement, tout au long de ces années de reconstruction, les administrateurs ont particulièrement à cœur de développer le dialogue social, la transparence et plus particulièrement le respect des droits et de la dignité des personnes accueillies. Impliqués dans la vie des établissements et services, ils participent notamment activement aux démarches interne et externe d'évaluation de la qualité des prestations.



L'enthousiasme pour relever de nouveaux défis

En 2015, à l'heure d'une concurrence accrue, de dotations budgétaires limitatives, d'une incitation forte au travail en réseau et en partenariat, l'Association 4 Vaulx Les Mouettes est à un nouveau tournant.

Face aux défis et aux opportunités existants, l'Association qui accompagne plus de 350 personnes et emploie 200 salariés est décidée à se positionner, à construire et à se développer dans l'intérêt général des personnes en situation de fragilité du fait de leur handicap.

Pour y parvenir, elle met à jour son projet associatif. Ainsi l'Association 4 Vaulx Les Mouettes :

- Rappelle son parcours, ses convictions et son attachement

à ses valeurs,

- Pose ses principes d'actions et les conditions de réussite de leur mise en œuvre,
- Définit ses ambitions associatives pour l'avenir.

«Sa force réside à la fois dans la combinaison harmonieuse et complémentaire des énergies et des compétences rassemblant les bénévoles, les salariés, les partenaires et les personnes accompagnées, et aussi dans son état d'esprit positif et responsable »

Fin 2015, l'association est sollicitée par l'association «Les amis de Bel Air» en vue d'un transfert de gestion de ses 2 établissements.

Dès 1966, l'association « Les amis de Bel Air » s'est mobilisée sur l'accompagnement des personnes épileptiques

pharmaco-résistantes avec troubles associés. Leur action a mené à la création d'un établissement pour enfants (IME) en 1966 puis à celui d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) en 1996.

Cette démarche de rapprochement a abouti à une fusion-absorption de l'association les « Amis de Bel Air » par l'association « Quatre Vaulx – Les Mouettes » en Juillet 2016 avec un transfert de gestion des 2 établissements en Septembre 2016.

Forte de cette fusion, l'Association « 4 Vaulx – Les Mouettes » accompagne et accueille à ce jour plus de 450 personnes en situation de vulnérabilité et salarie plus de 270 salariés.



¹⁰ Extrait du discours des Vœux 2014 prononcé par Sylvie Greverath, Présidente de l'Association 4 Vaulx Les Mouettes

Des valeurs et des principes d'action...

L'accueil, l'écoute, l'ouverture aux autres, le respect de la personne avec ses différences sont les valeurs sur lesquelles s'appuie l'Association 4 Vaulx Les Mouettes.

Ses principes d'action sont en lien avec ces valeurs :

- Le respect du droit de chacun à la dignité, à l'autonomie, à l'expression et à la confidentialité,
- La nécessité pour toute personne d'être intégrée dans la société et le droit d'être reconnue comme citoyen,
- L'accueil de chaque personne reconnue dans sa singularité, avec ses capacités, son potentiel, son âge, son parcours,
- La solidarité entre les différents acteurs, l'attention portée à l'autre,
- La transparence, la rigueur et le sens des responsabilités,
- L'esprit d'initiative, d'adaptation, d'invention et de créativité et d'innovation,
- Le croisement de points de vue et d'idées différents, le dialogue et le partenariat,
- La volonté de participer, à son niveau et avec son savoir-faire, au développement du territoire.

... Qui déterminent des manières d'agir

- Mener une action orientée vers le bien commun et l'intérêt général,

Il s'agit pour l'Association 4 Vaulx Les Mouettes de :

- Témoigner au nom des personnes qu'elle représente,
- Prendre sa place en tant d'Association et ainsi contribuer à la transformation de la société,

- Faire entendre sa voix pour une politique d'action sociale la plus équitable possible,
- Utiliser de manière responsable les fonds publics qui lui sont confiés
- Participer à l'aménagement du territoire.

Convaincue que la solidarité rend plus fort collectivement et individuellement, l'Association promeut la mutualisation des forces individuelles, l'entraide dans un esprit de confiance, afin de progresser pour le bien-être et l'épanouissement des personnes.

- Savoir se remettre en question, tirer les conséquences des expériences, innover

Il s'agit d'avancer, d'adapter sans cesse les modalités d'intervention. En effet, les personnes, leurs problématiques ainsi que leurs besoins et leurs désirs évoluent au fil du temps et tout au long de leur vie. Les évolutions sociétales, architecturales, les politiques publiques et réglementaires sont aussi à considérer.

Il s'agit d'anticiper pour être en phase avec l'ensemble de ces changements en gardant toujours comme objectif de mener une action éthique au service de la promotion des personnes, respectueuse des grands textes qui cadrent l'action sanitaire sociale et médico-sociale.

Ainsi l'Association s'attache à mettre en place des activités adaptées aux capacités, aux souhaits et aux besoins des personnes qui soient source d'épanouissement et de motivation. Elle s'attache également à développer et à valoriser leur compétences ainsi que leur autonomie.

Ce positionnement spécifique exige :

- de bien connaître son territoire et les besoins des populations auxquels il convient de répondre le plus précisément possible,
- de s'impliquer dans les travaux de différents réseaux locaux, régionaux voire nationaux,
- d'être ouvert aux idées nouvelles, aux nouveaux publics et aux changements,
- d'être toujours en alerte, en veille pour être prêt au bon moment et réactif,
- d'accepter de penser et d'agir autrement,
- de prendre des risques mesurés et d'oser expérimenter,
- de s'informer et de se former de façon continue.

-Personnaliser l'accompagnement des personnes accueillies, les soutenir à tous les âges et les étapes de la vie, garantir leurs droits

Il s'agit, grâce à des modalités d'intervention adaptées, d'accompagner les personnes dans l'expression de leurs intérêts, aspirations, capacités, attentes... puis de les aider à les mettre en œuvre et à les développer quand c'est possible.

Pour chacune un projet en cohérence avec ses besoins, avec l'étape de son parcours de vie, son état de santé, est élaboré. Puis, un accompagnement ajusté aux objectifs déterminés est mis en œuvre. Si besoin, des soins sont prodigués à l'interne ou par des prestataires extérieurs. Ceci, afin, entre autres, d'éviter les ruptures et de maintenir à chaque fois que cela est possible les personnes dans leur lieu habituel de vie.

L'accès à l'autonomie est largement favorisé tout au long de la vie des personnes. Par ailleurs, les besoins spécifiques d'accompagnement liés à la perte d'autonomie et à la dépendance physique ou psychique, ou à la fin de vie sont également pris en compte. Des pratiques adaptées et bienveillantes sont pour cela développées

Lors des décisions concernant leur projet personnalisé, la participation et l'expression de la volonté des personnes sont toujours favorisées. Leur avis, leur adhésion au projet et leur implication dans sa réalisation sont recherchés, en tenant compte de leurs capacités.

Enfin, les personnes accompagnées sont pleinement citoyennes avec des droits et des obligations, pour certains spécifiques selon l'âge.

Avec les limites imposées par la vie en société, les adultes sont par exemple libres de leurs choix de vie, de leurs relations sociales, affectives et familiales. Il est par contre de la responsabilité de l'Association de les aider à définir leurs souhaits et, au moment de la détermination des choix, de veiller à ce que l'intégrité et le bien-être des personnes soient toujours préservés. L'Association a en effet pour obligation de garantir leurs droits et leur protection.

Il s'agit donc de tout mettre en œuvre en matière d'accompagnement, de prévention et d'information pour permettre à chaque personne en fonction de son âge et de ses capacités :

- d'accéder en toute égalité à la plus grande liberté possible qui soit compatible avec le droit des autres, y compris, en ce qui concerne les adultes, en matière de vie affective et sexuelle,

- Éviter ou de rompre leur isolement en tenant compte

de leur environnement familial et amical,

- de vivre le mieux possible avec les autres.

- Soutenir les professionnels, leur permettre de s'exprimer, de se perfectionner et de parfaire leurs compétences de façon continue

Il s'agit pour l'Association d'assumer pleinement sa fonction d'employeur.

A ce titre, elle favorise une démarche participative dans le fonctionnement général et lors de la mise en œuvre de nouveaux projets.

Elle a une politique de développement de l'employabilité des personnes, d'adaptation et de valorisation des compétences des professionnels tout au long de leur carrière.

L'objectif est de leur donner les moyens de mettre en œuvre les valeurs et les principes d'action de l'Association et de répondre au mieux aux besoins évolutifs des personnes accompagnées. Pleinement engagée dans la démarche qualité issue des dispositifs légaux et réglementaires, l'Association facilite aussi, grâce à la formation, le développement de la qualité des accompagnements personnalisés.



Enfin, les démarches volontaires de reconversion professionnelle sont soutenues et la mobilité interne et externe est favorisée.

Par ailleurs, l'Association porte une attention particulière à la qualité du dialogue social, qu'elle veut constructif notamment avec les Instances Représentatives du Personnel.

- Associer les familles

Il s'agit, de réserver une attention particulière aux familles, aux proches et aux aidants de manière générale. Essentiels pour l'épanouissement et le développement des personnes, les liens et les rencontres avec les familles, les proches et les aidants sont favorisés. Ils sont soutenus pour leur permettre d'exprimer leurs difficultés face au handicap de leur enfant ou de leur proche.

Leur collaboration constructive est régulièrement sollicitée, leur point de vue et suggestions sont considérés avec attention lors de la mise en œuvre de l'accompagnement des personnes.

- Faire savoir ce que réalise l'Association 4 Vaulx Les Mouettes, promouvoir ses actions,

- Se joindre à d'autres pour mieux faire entendre les problématiques des personnes en situation de handicap, proposer des solutions concrètes et efficaces, influencer sur les politiques publiques.

Concrètement cela permet de :

- Proposer un accompagnement et des soins véritablement ajustés aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap notamment quand leurs problématiques sont complexes. En effet, même quand l'Association n'est pas en capacité de leur apporter en interne la totalité des soins et de l'accompagnement qui leur sont nécessaires, elle peut grâce à ses connaissances et son réseau trouver une solution plus appropriée.

- Mettre son savoir-faire à disposition et contribuer autant que possible à l'accueil de personnes en situation de vulnérabilité. Elles peuvent être sans solution d'accompagnement adapté ou accueillies dans des institutions qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus répondre à l'ensemble de leurs besoins et attentes.

- Communiquer clairement, expliquer, dialoguer, être à l'écoute tant à l'interne qu'à l'externe

Il s'agit de donner du sens à l'action menée en faisant connaître les valeurs et les manières d'agir de l'Association 4 Vaulx Les Mouettes. Il s'agit de faire savoir ce que réalise l'Association et de communiquer sur ses orientations pour l'avenir.

Il s'agit aussi d'écouter et de prendre en compte ce que l'ensemble des parties prenantes ont à dire. Il convient en particulier de toujours maintenir le contact entre les instances politiques de l'Association avec les établissements et services et bien entendu avec les instances publiques de contrôle et de tarification.



Respecter la gouvernance associative

Une condition incontournable de la réussite du projet de l'Association

4 Vaulx Les Mouettes

Il s'agit de respecter la façon dont est conduite l'Association, la façon dont sont pilotées et prises les grandes décisions, le positionnement des différents organes selon leur statut et leur rôle, les synergies entre la structure politique représentée par les administrateurs, et la structure technique représentée par les professionnels.

La gouvernance de l'Association 4 Vaulx Les Mouettes se décline comme suit :

Sa structure politique

L'Assemblée générale valide, vote, donne mandat.

Elle est composée des adhérents qui chaque année sont conviés à la réunion de l'Assemblée Générale au cours de laquelle ils votent afin de :

- valider le rapport moral et financier de l'Association pour l'année antérieure,
- valider les grandes orientations pour l'année à venir,
- élire les membres du Conseil d'Administration selon des modalités définies dans les statuts.

Les adhérents donnent ainsi mandat aux administrateurs pour prendre les décisions concernant la vie de l'Association.

Les membres du Conseil d'Administration mettent en commun leurs connaissances et leur expérience pour déterminer précisément les orientations politiques de l'Association.

Le conseil d'administration, garant des valeurs et des principes d'action de l'Association 4 Vaulx Les Mouettes, est une instance de réflexion et de débat qui prend des décisions, assure l'administration et la gestion de l'Association entre deux Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration se réunit presque tous les mois et autant que nécessaire.

Au cours de ces réunions, les administrateurs sont informés de la vie et de l'activité des établissements et services. Ils délibèrent et prennent des décisions relatives aux questions inscrites à l'ordre du jour. Afin de comprendre et connaître les besoins des personnes accueillies et les problématiques des établissements, ils participent à des commissions de travail, des instances d'expressions des usagers (CVS notamment).

Les membres du Bureau préparent et mettent en œuvre les orientations politiques débattues et votées au sein du Conseil d'administration.

Le Bureau est une instance restreinte de réflexion et de décision qui se réunit autant que de besoin et au minimum tous les mois.

Il est composé de membres élus au sein du Conseil d'Administration.

Animé par le (la) Président(e), le bureau prépare les Conseils d'Administration et les orientations, développe auprès des administrateurs l'esprit d'appartenance à l'Association dans son ensemble avec toutes ses activités, met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration, traite des affaires courantes de l'Association tout au long de l'année. Ses membres travaillent en lien étroit et permanent avec la Direction Générale.

Sa structure technique

Le Directeur Général met en œuvre le projet associatif et sa déclinaison opérationnelle dans l'ensemble des structures. Il a également une mission de veille, d'appui conseil auprès des administrateurs et a la capacité d'initier certaines orientations.

Une fois les orientations politiques décidées par les administrateurs, le Directeur Général les concrétise en choix stratégiques et les met en

œuvre. Directeur de l'ensemble de l'Association par délégation du Conseil d'Administration et sous l'autorité de son Président à qui il rend compte, il optimise la qualité du fonctionnement associatif. Il facilite les espaces de régulation et d'articulation entre l'ensemble des acteurs du système associatif, permettant ainsi la confrontation des points de vue politiques, institutionnels et techniques. Il veille à l'unité et à la cohésion des structures, développe l'esprit d'appartenance à l'Association auprès des professionnels et des personnes accueillies. Il encadre, informe, soutient et mobilise les directeurs des structures ainsi que l'ensemble de l'équipe de la Direction Générale, contrôle la légalité des opérations administratives, techniques et financières effectuées dans les établissements et services.

Il favorise les dynamiques de coopération entre les établissements et services de l'Association, mais aussi avec les autres acteurs de l'action sociale et médico-sociale. Il développe et préserve la cohérence fonctionnelle et réglementaire de l'Association sur son territoire d'intervention et au sein des dispositifs qu'elle met en œuvre.

Par délégation, il représente l'Association dans certaines instances.

Les Cadres de la Direction générale assurent des fonctions support

Ils apportent des services mutualisés et transversaux (Ressources Humaines, Finances, veille réglementaire, Qualité, Communication...) aux différentes structures composant l'Association afin de leur permettre de se consacrer en priorité à leur cœur de métier. Ils remontent et relaient les informations techniques importantes, rendent compte de leur action au Directeur Général.

Le Comité de Direction

Animé par le Directeur Général, le Comité de Direction est composé des directeurs des structures et, suivant l'ordre du jour, des cadres de la Direction Générale. Cette instance favorise la circulation de l'information. Ses membres rendent compte des actions pour lesquelles ils ont une délégation, proposent de nouveaux projets ou idées d'amélioration, participent à l'élaboration de programmes d'actions et à la définition de priorités. Ils contribuent ainsi à la mise en œuvre du projet associatif. Ils

réfléchissent à la complémentarité des actions (cohérence), produisent des éléments d'analyse qui viennent éclairer les décisions du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

Les Directeurs pilotent les pôles d'établissements et services dont ils ont la responsabilité

Ils sont chargés de la gestion générale des structures, ils élaborent, avec les responsables de services et les équipes, les projets d'établissement ou de services. Ils sont garants de leur mise en œuvre et la contrôlent. Forces de proposition, ils veillent à l'adaptation des modalités d'accompagnement en fonction des besoins des personnes ainsi qu'à la cohérence des actions au regard des valeurs et du projet associatif.

Les Responsables de Services dans les structures

Sous la responsabilité des directeurs et par délégation, les responsables de services contribuent au quotidien à la mise en œuvre des projets d'établissements et des projets d'accompagnement personnalisés. Ils veillent à la bonne exécution des prestations délivrées aux personnes accueillies. Pour cela ils organisent le travail des professionnels, impulsent et favorisent une réflexion éthique au sein des différentes unités. Ils participent chaque mois avec les directeurs à un conseil d'encadrement animé par le Directeur Général. Ils y rendent compte de leurs actions. Par leurs observations, ils sont aussi en mesure d'y faire des propositions d'orientation en vue d'améliorer la qualité du service rendu.

L'ensemble des Professionnels

Les autres Professionnels travaillent sous la responsabilité des Responsables de Services et des Directeurs des Pôles d'établissements et services. Ils s'impliquent, chacun en fonction de leur rôle auprès des personnes accueillies, développent des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement en associant l'utilisateur et le cas échéant, sa famille ou son représentant légal, à l'action proposée. Ils s'appuient pour cela sur les outils à disposition dont le « Guide Bien-être » produit par l'Association 4 Vaux les Mouettes.

Les axes stratégiques de l'Association Quatre Vaulx les Mouettes

L'Association 4 Vaulx Les Mouettes a des atouts :

C'est une association, structurée, dynamique gérée avec rigueur dans une logique de proximité; elle a la capacité d'innover et d'aller de l'avant.

Sa volonté d'ouverture et de partage lui permet une bonne intégration et une bonne connaissance des acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social, et aussi du monde de l'entreprise, sur son territoire.

Sa gouvernance est claire et respectée. Les administrateurs ont des compétences diverses, ils sont investis, pragmatiques et œuvrent de façon solidaire pour le même objectif, le bien-être et l'épanouissement des personnes ainsi que la pérennité de l'action de l'Association.

Cette action, menée sur le terrain par des professionnels qualifiés et investis, est reconnue par les autorités publiques, les collectivités locales. Elle est aussi bien repérée par les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire.

Les synergies entre la structure technique et la structure politique de l'Association sont constructives. Ceci, grâce à l'attention portée à la qualité des relations et du dialogue entre les différentes parties prenantes de l'Association, aux relations avec les usagers et leurs familles, au climat social.

L'Association 4 Vaulx Les Mouettes a aussi des points à améliorer :

L'Association, dont l'action est bien repérée par les professionnels du territoire et les instances publiques, est mal connue en dehors de son territoire et également de la population des alentours. Sa communication est à structurer et à développer.

Le nombre des adhérents et le recrutement des bénévoles reste limité.

L'Association souhaite rait ne peut pas répondre actuellement de manière satisfaisante à des problématiques importantes relatives à de nouveaux besoins. Par exemple, faute de financements et/ou d'appel à projet, les solutions adaptées au vieillissement des personnes accueillies et de leurs familles sont à ce jour insuffisamment développées.

Le mal-être général au sein de notre société, les difficultés économiques et sociales, l'individualisme grandissant, peuvent parfois ralentir la mise en œuvre de projets collectifs, de conviction et innovants.

Afin de maintenir ses atouts, et de s'améliorer, l'Association 4 Vaulx Les Mouettes définit des objectifs stratégiques en cohérence avec ses valeurs et ses missions.



Axe stratégique n°1

POURSUIVRE L'ADAPTATION DES ACTIVITES ET DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Anticiper l'évolution de la demande et des besoins des personnes en situation de handicap aux différentes étapes de leur vie,
- Imaginer de nouvelles réponses en complémentarité avec d'autres acteurs du secteur sanitaire social et médico-social,
- Contribuer au développement de services au bénéfice de personnes en situation de handicap sans solution,
- Personnaliser encore davantage les projets des personnes accompagnées,
- Améliorer le soutien aux familles.

Axe stratégique n°2

DEVELOPPER LES PARTENARIATS ET LE TRAVAIL EN RESEAU

- Renforcer les coopérations et les mutualisations avec des partenaires qui partagent les mêmes valeurs afin d'améliorer, de façon continue, l'accompagnement des personnes en situation de handicap,
- Répondre conjointement à des appels à projets en lien avec les activités de l'Association,
- Faire découvrir des pratiques différentes et/ou innovantes, aux usagers aux membres de l'Association, aux professionnels et aux familles,

Axe stratégique n°3

FEDERER DAVANTAGE LES PARTIES PRENANTES DE L'ASSOCIATION

- Mener des actions pour mieux faire connaître et mieux faire accepter la différence et le handicap au sein de la société,
- Développer des projets, des initiatives originales faisant appel à la créativité et amenant les parties prenantes de l'Association à se mobiliser ensemble autour de projets fédérateurs, au bénéfice des personnes accueillies.

Axe stratégique n°4

DEFINIR ET DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION ASSOCIATIVE

- Travailler sur l'image de l'Association et de ses établissements et services, harmoniser et développer sa communication, créer de nouveaux outils,
- Montrer et partager son savoir faire, valoriser les actions de l'Association,
- Faire connaître son projet, tant à l'interne qu'à l'externe pour associer davantage toutes les parties prenantes et de nouveaux acteurs aux réflexions de l'Association.

Axe stratégique n°5

AFFIRMER SON ROLE D'ACTEUR RESPONSABLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DURABLE

- Poursuivre la gestion raisonnable des fonds, en majorité publics, nécessaires à l'action de l'Association pour les personnes en situation de handicap,
- Diversifier les sources de financements : mécénat, dons, subventions...
- S'inscrire davantage dans le réseau de l'économie sociale et solidaire,
- Elaborer et mettre en œuvre un projet politique assorti de mesures concrètes en faveur du développement social et environnemental durable.



Ce projet associatif a été formalisé par un groupe de travail constitué d'administrateurs de l'Association 4 Vaux Les Mouettes dont la Présidente, du Directeur Général et des Directeurs.

Il est le résultat d'un travail collectif dans lequel chaque participant a mis un peu de lui-même, de son histoire, de ses connaissances, de ses valeurs, de ses principes et de sa vision de l'avenir. Chacun, quelle que soit sa place dans l'Association a pu s'exprimer, donner son avis.

La formalisation du projet associatif, accompagnée par l'URIOPSS Bretagne est un aboutissement et un départ.

Fondateur, ce projet est à la base :

- Des projets d'établissements et de services...*
- Des projets nouveaux que l'Association pourra développer.*

Le Conseil d'Administration est garant des valeurs et principes qui y sont promus.

Il s'engage à évaluer régulièrement la réalisation de ses objectifs et à les faire évoluer en fonction des besoins.



ASSOCIATION QUATRE VAULX - LES MOUETTES
B.P 3 - 22380 SAINT CAST LE GUILDO